



Abandon de poste salaires maintenus

Par kl1822

Bonjour,

Voilà j'ai été licencié le 17/12/20 suite à un abandon de poste depuis le 2/11/20. J'ai tout de même perçu mon salaire de novembre et une partie de décembre.

A ce jour, n'ayant toujours pas reçu le certificat de travail, j'ai contacté mon ancien RH qui m'a envoyé les documents par mail. Sur ces derniers figurent donc mon solde de tout compte avec mes CP, mais le sode est négatif car l'on me demande de rembourser les salaires perçus.

Savez-vous comment cela se passe exactement, niveau loi etc.

De plus, je ne sais pas si la somme réclamée est en brut (les indemnités CP sont elle exprimées en brut ?), et également, on me demande de rembourser les sommes avant les impôts sur le revenu (donc la somme que je n'ai pas perçu vu qu'on ma retiré les impôts).

Je vous remercie pour vos éclaircissements.